



JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE

ROMORANTIN-LANTHENAY
30 et 31 octobre 2010

Avec L'Italie invitée



REGLEMENT du concours EXPOSITION ARTISTIQUE
de BOULANGERIE
Patronné par la
CONFEDERATION NATIONALE DE LA BOULANGERIE
et L'ÉCOLE LENOTRE



et Les **JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE** organisent une **EXPOSITION ARTISTIQUE** basée sur la présentation et le thème.

Les pièces seront jugées selon :

- la technique et l'innovation
- leur sens artistique,
- la présentation du thème
- l'utilisation des couleurs.

et seront éventuellement sondées.

Le classement sera effectué en trois catégories :

- **OUVRIERS-ARTISANS OU PROFESSEURS**
- **COMMIS** jusqu'à 23 ans inclus
- **APPRENTIS** pièces individuelles

ARTICLE I - THEME

« **Les inventions ou les projets d'Inventions de Léonard de Vinci** »

Léonard de Vinci, artiste, inventeur, architecte, etc.

Romorantin, Capitale du Royaume de France : le projet oublié.

En 1516, Léonard de Vinci, âgé de 64 ans, répond à l'invitation de François 1^{er} et vient s'installer dans notre région. Il se voit confier par le roi la réalisation à Romorantin d'un palais grandiose entre 1517 et 1519 : Il va s'atteler à ce titanesque projet (qui malgré plusieurs versions ne verra pas le jour).

C'est pourquoi, après de nombreuses recherches et avec l'aide de grands spécialistes mondiaux, une grande exposition Léonard de Vinci aura lieu dans les musées de la ville de juin 2010 à fin janvier 2011 : exposition de plans de projets, d'inventions et projets dont la plupart verront le jour 4 siècles plus tard.

ARTICLE II - INSCRIPTION

Les candidats devront adresser leur inscription à l'aide du **bulletin de participation** ci-joint, à :

JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE
13 rue du Tour de la Halle
41200 ROMORANTIN-LANTHENAY.

JOURNÉES  GASTRONOMIQUES DE *Sologne*

La date limite du dépôt des candidatures est fixée au **samedi 16 octobre 2010**, le cachet de la poste faisant foi.

Les APPRENTIS au dessus de 18 ans doivent obligatoirement fournir une photocopie de leur contrat attestant de leur appartenance à la catégorie C.A.P.

Les jeunes en apprentissage au brevet professionnel seront inscrits dans la catégorie COMMIS.

Il est rappelé que tout participant non inscrit dans les délais pourra être placé hors-concours. Le droit d'inscription est gratuit.

Pour une bonne présentation du concours, les concurrents devront **impérativement** indiquer sur leur bulletin de participation les dimensions de la pièce présentée, avec pour maximum 1.00 m x 0.70 m.

Un candidat ne respectant pas ces dimensions pourra être éliminé.

La pièce devra être en **pâte cuite**.

ARTICLE III - RECEPTION DES PIECES

Les pièces devront être déposées soit :

- **vendredi 29 octobre**, à partir de **17 h jusqu'à 20 h**,
- dans la matinée du **samedi 30 octobre**, entre **6h00 et 8h30** dernier délai, et ce, sous peine de mise hors-concours, **en un lieu qui sera précisé dans l'accusé de réception, après inscription.**

Elles seront reprises le **dimanche 31 octobre**, à partir de **19 h 00 jusqu'à 21 h 00.**

IMPORTANT : Les concurrents devront coller **sous** leur plat, leurs : nom, prénom, adresse, établissement et numéro de téléphone, et prévoir une carte de visite aux mêmes mentions, qui sera mise sur la pièce après le passage des jurys, ainsi que **son appellation et le temps mis pour sa réalisation.**

Au moment du dépôt de leur pièce, les candidats recevront un numéro de concours, qui leur sera réclamé lors de la distribution des lots et pour la reprise de la pièce.

Le Comité décline toute responsabilité vis-à-vis des exposants qui ne se conformeraient pas aux prescriptions du présent règlement, notamment pour la reprise de la pièce.

Après le dépôt des pièces, les exposants ne seront plus admis sur les lieux pendant les opérations du jury.

ARTICLE IV - LES JURYS

Les jurys, composés de personnes compétentes et hautement qualifiées en matière de gastronomie, effectueront leur jugement entre **8h30 et 10h00 le samedi 30 octobre 2010**. Les travaux des différents jurys seront effectués sous le contrôle des Maîtres SENTUCQ et TORQUATO, huissiers de justice à Romorantin.

LES DECISIONS DU JURY SERONT SANS APPEL.

ARTICLE V - RESULTATS ET RECOMPENSES

1° - RESULTATS

Le jour, l'heure et le lieu de la remise de prix seront indiqués sur l'accusé de réception après inscription.

Il est impérativement demandé aux participants de se présenter en tenue professionnelle et chaussures de ville pour la remise des prix.

2° - RECOMPENSES :

UN MEME CANDIDAT NE POURRA SE VOIR ATTRIBUER QU'UN SEUL CLASSEMENT.

De très nombreuses récompenses

Exception : Si le nombre de concurrents était inférieur à 2, l'attribution du premier prix serait à l'appréciation du jury.

Sont placés HORS-CONCOURS, les vainqueurs de l'année précédente et les M.O.F. (Meilleurs Ouvriers de France), quelle que soit la profession dans laquelle ils se présentent, ainsi que les membres du Comité d'Organisation et leur famille.

Selon l'appréciation des jurys, trois pièces jugées exceptionnelles (toutes professions confondues), seront récompensées par **le Vase de Sèvres de la Présidence de la République, le Trophée des Journées Gastronomiques de Sologne et le Trophée du Président.**

ARTICLE VI - A NOTER

Les réalisations resteront la propriété de leurs auteurs. Les organisateurs déclinent toute responsabilité en ce qui concerne la casse, la perte ou le vol des objets exposés et de leur support, tant pendant le transport que durant l'exposition elle-même.

ARTICLE VII È PROPRIETE È RESPONSABILITE

Toutes photographies des candidats et de leurs pièces pourront être utilisées sur le site internet des Journées Gastronomiques de Sologne (www.romorantin.fr/jgs) sans que ceux-ci puissent prétendre à une quelconque rémunération ou contrepartie.

BULLETIN DE PARTICIPATION
EXPOSITION ARTISTIQUE DE BOULANGERIE

Patronné par la CONFEDERATION NATIONALE DE LA BOULANGERIE
et l'ECOLE LENOTRE

A retourner **entièrement complété avant le samedi 16 octobre 2010** à :
JOURNEES GASTRONOMIQUES DE SOLOGNE
13, rue du Tour de la Halle - 41200 ROMORANTIN-LANTHENAY

CANDIDAT		EMPLOYEUR	
Date de naissance :	Age :	PROFESSION :	
NOM :		NOM :	
Prénom :			
Adresse :		Adresse :	
CP	VILLE	CP	VILLE
Tél :		Tél :	
Email :		E mail :	

OUVRIER-ARTISAN

COMMIS (date de naissance obligatoire)

PROFESSEUR

APPRENTI (pièce individuelle)

IMPORTANT : Les **APPRENTIS** de + de 18 ans doivent obligatoirement joindre à leur bulletin de description la photocopie de leur contrat attestant de leur appartenance à cette catégorie.

Rappel : date de naissance obligatoire

Quelles sont les dimensions de la pièce présentée ?

* Pour les pièces de boulangerie, maximum autorisé :

- longueur 1 m 00 - profondeur 0 m 70

Le non respect des dimensions pourra être une cause de mise hors-concours. Pour la remise des prix, les candidats doivent obligatoirement se présenter en tenue professionnelle et chaussures de ville.

Après avoir pris connaissance et accepté toutes les **clauses** du règlement, je désire participer à **l'EXPOSITION ARTISTIQUE BOULANGERIE 2010.**

Je certifie sur l'honneur que la pièce présentée sera bien de ma fabrication et que j'appartiens bien à la catégorie dans laquelle je me suis inscrit.

Je m'engage à me présenter dans la catégorie HORS-CONCOURS si je suis M.O.F. (Meilleur Ouvrier de France).

A :

Le :
SIGNATURE :